



## Devis sur optique et remboursements

Par **julotte**, le **27/01/2016** à **11:49**

Bonjour,

Suite à ma demande ,ma mutuelle m'a proposé un opticien afin de pouvoir bénéficier des avantages exclusifs, à savoir des tarifs négociés sur les montures et verres entre - 20% et - 30% selon la correction et type d'équipement ainsi qu'une remise de 5% sur les monture, plus des garanties supplémentaires GRATUITES ( garantie casse 2 ans etc etc )

Je suis donc allé avec mon épouse chez cet opticien qui nous a établi 2 devis ( rien d'anormal) mais par contre sur mon devis aucun signe de remise et de tarifs négociés il m'a même proposé une assurance 100% tranquillité à 60€ ( voir ci-dessus les garanties )

Mon épouse a pris une monture soldée à moins 50%,( ligne spéciale qui mentionne bien une remise ), et là aussi il lui a proposé une assurance à 60€ qu'elle a refusé,et là aucun signe de tarifs négociés sur le devis.(sur les verres )

J'ai donc appelé cet opticien pour avoir des explications et celui-ci m'a indiqué que sur mon devis la remise sur la monture et les tarifs négociés étaient inclus ...( sur mon devis rien ne prouve quoi que se soit )sauf les 60€ de l'assurance que j'avais accepté.C'est en relisant mon contrat en rentrant à la maison que je me suis aperçu de l'erreur.

Ma question : cet opticien n'est il pas tenu de faire ressortir sur mon devis ainsi celui de mon épouse le détail des prestations ???

PS - Compte tenu des faits, j'ai pris contact avec ma mutuelle qui m'a renvoyé chez cet opticien car cette personne ne savait pas si celui-ci avait bien appliqué les avantages

exclusifs.

Merci pour vos réponses.

Cordialement